



En partenariat avec :



DOSSIER DE CANDIDATURE

De la Société :

Nota : Un dossier doit être présenté par Label demandé



COMPOSITION DU COMITE DU LABEL AQUAPLUS

- Président :** Jacques PELISSARD (Député Maire de Lons-le-Saunier et
Président de l'Association des Maires de France)
- Vice Président :** Daniel MARCOVITCH (Conseiller de Paris -Président du CRECEP Administrateur du
SIAAP)
- Président d'Honneur :** Serge LEPELTIER (Maire de Bourges - ancien Ministre de l'Ecologie et du
Développement Durable)
- Président de l'UIE :** Alain ROUSSE (vice-Président du SNITER - vice-Président de la
Commission Européenne WSSTP à Bruxelles)
- Rapporteur :** AFITE (Bruno WEINZAEPFEL)
- Collège des maîtres d'ouvrage publics :** A.M.F. (Pauline DELAERE)
COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX (Pascal BOTZUNG)
CRECEP (Olivier BERTHELOT)
FNCCR (René KELHETTER)
SEDIF (Christian CAMBON)
SIAAP (Daniel DUMINY)
SIDEN (Bernard BONDUEL)
Syndicat des Eaux de la Charente Maritime (Denis MINOT)
- Collège des maîtres d'ouvrage privés :** MEDEF (Alexandre COLIN)
FP2E (Alain TIRET, Daniel VILLESSOT)
- Collège des maîtres d'œuvre publics :** Conseil Général du GREF (Maurice DUBOL)
Conseil Général des Ponts et Chaussées (François HANUS)
DREIF (Patrick MARCHANDISE)
- Collège des maîtres d'œuvre privés :** SYNTEC Ingénierie (Jean FELIX)
- Collège des Etablissements Publics :** ADEME (Jean-Claude OPPENEAU)
Agence de l'Eau Seine-Normandie (Jacques SICARD)
- Collège des Experts :** Dominique DEVILDER (FNTP)
Jean-François DONZIER, Lionel ROBAUX (O.I.Eau)
Frédéric MARCEAU (CCIP)
Jean-Paul CHIROUZE, François MAUVAIS, Bruno TISSERAND
(ASTEE) Jean Christophe PROTAIS (Qualiconsult)
- Collège des Professionnels :** SFE (Eric GARROUSTET)
ITEA (Pascal FARJOT)
ISGH (François VASSEUR)
Génie Civil de l'Eau et de l'Environnement (Gérard LECA,
Christian LACROIX)
SIEP (Pascal GUASP, Luc DERREUMAUX, Marc GEORGELIN)
IFAA (Hubert WILLIG, Stéphane BAVAVEAS)
SNITER (Didier HAEGEL, Pierre-Yves POULIQUEN,
Thierry SOUPAULT, Maria VENES)
IFEP (Christian LACOUR)
FIB Assainissement (Jean-Claude PERRON)
SYPRODEAU (Gilbert BRELET)
CEFRACOR (Gérard PINARD LEGRY)

CRECEP (Daniel MARCOVITCH)

Directeur Technique :

Patrick BINOT

Label Aquaplus

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les entreprises ou organisations concernées sont celles qui interviennent dans le cycle de l'eau.

Le cycle de l'eau est représenté en France par l'UIE qui regroupe 8 syndicats de spécialité, 3 membres associés et couvre l'ensemble des domaines d'activités (liste en annexe).

Chaque entreprise, qu'elle soit ou non adhérente à un syndicat de spécialité, doit envoyer son dossier de candidature à l'UIE, en précisant la spécialité pour laquelle elle demande l'attribution du Label (un Label par spécialité).

L'UIE assure la réception des dossiers et leur transmission aux syndicats de spécialité pour vérification de la conformité des pièces. Les syndicats transmettent ensuite l'ensemble des dossiers, avec leur avis, au Comité d'Attribution du Label.

Le dossier doit obligatoirement être intégralement rempli sous la forme demandée; la réponse « non applicable » peut toutefois être acceptée pour certaines questions, lorsque justifié par le Candidat par des raisons liées aux caractéristiques ou à l'activité spécifiques de son entreprise.

Les dossiers incomplets ne seront pas examinés en Assemblée.

Les entreprises s'engagent à fournir des informations sincères et véridiques en réponse aux questions posées dans le Dossier de Candidature. Par le fait de répondre, elles acceptent tout audit raisonnable éventuel que le Comité d'Attribution déciderait de réaliser sur tel ou tel point de leur dossier.

Certaines questions, marquées du sigle « TPE », peuvent faire l'objet de réponses simplifiées ou ajustées suivant les indications fournies, pour les Très Petites Entreprises (de moins de vingt employés)

Un dossier doit être constitué par Label demandé.

Le coût d'un dossier est de **1 200 € HT, soit 1 435,20 € TTC** à régler par chèque à joindre au dossier de candidature rempli.

CONTENU

PROCEDURE DE SUIVI

PIECES A FOURNIR

LETTRE DE DEMANDE DE LABELLISATION

GRILLE D'EVALUATION DES CANDIDATURES
(avec indication du poids de chaque paramètre dans l'évaluation)

I – **ENGAGEMENT DE LA SOCIETE**

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

ENGAGEMENT AU RESPECT DE LA CHARTE AQUAPLUS

LETTRE DE PARRAINAGE

ENGAGEMENTS RELATIFS AUX CODES DU TRAVAIL ET DES
MARCHES PUBLICS

II – **CREER LA CONFIANCE**

EXPERIENCE PRATIQUE

LISTE DE REFERENCES

ATTESTATIONS DE CLIENTS

SECURITE FINANCIERE

INSERTION DANS LE TISSU PROFESSIONNEL

III – **LE PROGRES**

TENUE A JOUR DU SAVOIR-FAIRE

MANAGEMENT QUALITE, SECURITE, DEVELOPPEMENT DURABLE

- Qualité
 - Copie des certificats qualité du Candidat
 - Copie des certificats qualité de 5 des principaux fournisseurs

- Sécurité
 - Tableau d'auto-audit sécurité

- Développement Durable
 - Tableau exemplatif de thèmes possibles

Procédure de suivi des dossiers de candidature Aquaplus

1. RETRAIT DES DOSSIERS TYPES

Les dossiers peuvent être obtenus par simple demande à envoyer à :

Janine Rousselle, UIE, 10 rue Washington, 75008 Paris (Téléphone : 01 45 63 70 40)

Chaque entreprise doit déposer un dossier différent suivant le domaine d'activité qu'elle souhaite faire labelliser.

Les spécialités sont celles couvertes par les divers syndicats de l'UIE ou syndicats correspondants de l'UIE, ou indépendantes de l'UIE, mais pertinentes vis-à-vis de l'objet du label.

2. ELABORATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Chaque entreprise doit intégralement remplir les dossiers de candidature, répondre à l'ensemble des questions posées, et fournir l'ensemble des documents demandés.

Il est recommandé aux entreprises candidates de se rapprocher du responsable Aquaplus du syndicat de spécialité de l'UIE correspondant à leur domaine d'activité afin de clarifier leurs problèmes de réponse éventuels et d'optimiser leur dossier.

Au cas où aucun syndicat de spécialité de l'UIE ne correspondrait clairement à leur domaine d'activité, les candidats pourront contacter Patrick Binot (Téléphone : 01 60 35 93 49) pour décider du syndicat de rattachement.

3. DEPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers doivent être remis en un exemplaire au secrétariat de l'UIE avant le 15 octobre (pour la session Aquaplus de fin d'année), ou avant le 15 mars (pour la session Aquaplus de mi-année).

Les dossiers doivent être accompagnés d'un chèque à l'ordre de l'UIE pour un montant de 1435.20 € TTC par dossier correspondant aux frais de dossier.

4. EVALUATION DES DOSSIERS

La procédure d'évaluation a été validée par le comité du Label Aquaplus, composé de personnalités représentant les Maîtres d'ouvrage et les Maîtres d'œuvre, les Etablissements Publics, les Experts, et les professionnels de l'UIE, sous la présidence de Jacques PELISSARD et la Vice-présidence de Daniel MARCOVITCH.

Les dossiers de candidature sont évalués à travers une grille d'appréciation mise au point par le Comité de Label, portant sur une cinquantaine de critères pondérés, regroupés sous les têtes de chapitres indiquées ci après, avec leur poids dans l'évaluation :

- Pre-requis obligatoire (dossier complet, engagement formel sur la charte Aquaplus, Lettre de parrainage et déclarations diverses demandées)
- Créer la confiance (50% des points, dont 30% pour l'expérience pratique, 10% pour la sécurité financière, et 10% pour l'insertion dans le tissu professionnel)
- Progrès (50% des points, dont 15% pour la tenue à jour du savoir-faire, et 35% pour le management de la qualité, de la sécurité et de l'environnement)

Les grilles d'évaluation sont légèrement modifiées d'un syndicat à l'autre pour adapter l'analyse au type d'activité du candidat.

Les petites entreprises de moins de 50 personnes (PME) sont évaluées suivant une grille spécifique.

Les dossiers reçus des candidats sont d'abord vérifiés par le syndicat de rattachement du candidat, qui propose une première évaluation du dossier suivant les critères fixés par le Comité du Label.

Les dossiers reçus font alors l'objet d'une réévaluation lors d'une réunion d'un comité de Label Restreint réunissant les responsables Aquaplus des divers syndicats de l'UIE et des représentants du Comité de Label extérieurs à l'UIE, afin de s'assurer de la cohérence et de l'indépendance des évaluations. Les participants à l'évaluation sont tenus à la confidentialité.

Les dossiers dont l'évaluation est supérieure à 75% du maximum possible sont considérés comme susceptibles de recevoir le Label d'Excellence Aquaplus : ces dossiers sont définitivement confirmés lors de la réunion du Comité de Label, suivi de la remise des Labels aux candidats ayant passé l'évaluation avec succès.

Il est à noter que le Label est attribué pour une durée de 3 ans, sous réserve du respect par le candidat des engagements pris et de l'exactitude des informations qu'il a remises lors de la constitution du dossier.

5. LABELS AQUAPLUS

Les labels Aquaplus sont remis par le Président du Comité ou son représentant lors d'une séance solennelle de remise des labels, en général directement à l'issue de la réunion du Comité de Label.

Les labels sont remis sous forme papier, et sous forme d'une plaque métallique sur support bois. Le coût de réalisation des plaques supplémentaires éventuellement demandées par l'attributaire est facturé en supplément du prix du dossier (coût 2005 : 480 euros TTC par plaque).

Pièces à fournir

A. LETTRE DE DEMANDE OFFICIELLE

Un courrier rédigé sur papier à en tête de l'entreprise sera adressé à l'UIE .

Ce courrier devra être daté et signé du chef d'entreprise ou de son représentant légal.

B. ENGAGEMENT AU RESPECT DE LA CHARTE AQUAPLUS

Le Chef d'Entreprise ou son représentant légal s'engagera, en datant et signant le texte de la Charte jointe, au respect de la Charte Interprofessionnelle d'Engagement vers l'Excellence Aquaplus.

JOINDRE : La Charte Aquaplus signée.

C. ENGAGEMENTS RELATIFS AUX CODES DU TRAVAIL ET DES MARCHES PUBLICS :

Le Candidat confirmera sur l'honneur son engagement relatif aux points suivants (article 45 du nouveau code des marchés publics) :

- Il respecte l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés mentionnée à l'article L323.
- Il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.
- Il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir.

Ni la société candidate, ni ses dirigeants actuels n'ont fait l'objet dans les 5 dernières années de condamnations inscrites au bulletin N°2 du casier judiciaire pour infraction aux articles L324/9, L324/10, L341/6, L125/1, et L125/3 du Code du Travail.

D. LETTRE DE PARRAINAGE (maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrage)

Le Candidat présentera au moins une lettre de parrainage d'un Maître d'œuvre, Maître d'ouvrage, Client important de son entreprise, pour lequel il a travaillé sur un projet réceptionné depuis moins de trois ans, confirmant que les prestations du Candidat ont été réalisées dans l'esprit de la Charte Aquaplus. Le Parrain ne devra avoir aucun lien financier avec le Candidat (cas des groupes et filiales).

E. DOSSIER REMPLI ET SES ANNEXES

MODELE DE LETTRE DE DEMANDE DE LABELLISATION

EN-TETE ENTREPRISE

Date : le.....

**UIE
10, rue Washington
75008 PARIS**

A l'attention de M. Le Président de l'UIE

N.Ref :.....

Objet : LABEL AQUAPLUS

Monsieur,

Notre entreprise, désireuse de marquer son engagement aux valeurs de progrès proposées par la Charte Interprofessionnelle d'Engagement vers l'Excellence, a l'honneur de vous présenter sa candidature à l'obtention du Label Aquaplus.

Nous souhaiterions obtenir le Label pour notre activité de *(compléter la description de l'activité pour laquelle le Label est demandé, en précisant, le cas échéant, le syndicat professionnel de rattachement correspondant)*

Vous trouverez ci joint notre dossier de candidature rempli.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous remercions à l'avance de l'attention que vous porterez à notre candidature.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Signature et fonction
Cachet de l'entreprise

	GRILLE D'EVALUATION DE LA CANDIDATURE DE:	XXX
	PRE-REQUIS ENGAGEMENT DE LA SOCIETE (un manque est éliminatoire)	
1	Dossier complet	O/N
2	Engagement sur le respect de la Charte Aquaplus	O/N
3	Lettre de parrainage	O/N
4	La société ni ses dirigeants n'ont fait l'objet dans les 5 dernières années de condamnations inscrites au bulletin N°2 du casier judiciaire pour infractions à articles L324/9, L324/10, L341/6, L125/1 et L125/3 du code du travail	O/N
5	La société n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir	O/N
6	Respect des obligations fiscales et sociales, ainsi que obligation emploi handicapés (L323)	O/N
N°	CRITERE	poids critère
	CRÉER LA CONFIANCE: 50%	
	EXPERIENCE PRATIQUE: 30%	
9	Ancienneté dans le métier pour lequel le Label est demandé	3
10	Appréciation de la liste de références	7
11	Appréciation des attestations (de clients indépendants) fournies	7
	Existence d'une enquête de satisfaction ou de référencement clients	7
	Ratio personnel CDI/(CDI+CDD+Intérimaires)	6
	SECURITE FINANCIERE: 10%	
12	Evaluation du niveau de protection fourni par les assurances société	7
13	Ratio capital social/chiffre d'affaires	1
	Ratio niveau d'endettement sur fonds propres	1
	Ratio moyen sur 3 ans marge nette/chiffre d'affaires	1
14	INSERTION DANS TISSU PROFESSIONNEL: 10%	
15	Nombre de syndicats UIE ou pertinents pour l'objet du label dont la société est membre	4
16	Nombre de métiers connexes maîtrisés	3
17	Nombre d'associations non syndicales en lien avec la profession, y compris de normalisation française ou européenne, dont la société est membre (ex: ASTEE, IWA,..), ou dont un membre de la société est un participant actif (président, vice président, membre d'un groupe de travail, conseil ou commission)	3
	LE PROGRES: 50%	
	TENUE A JOUR DU SAVOIR FAIRE: 15%	
18	Importance R&D	5
19	Importance formation professionnelle continue de l'entreprise	5
20	Brevets valides, procédés, savoir-faire, produits propres du domaine label demandé (France et étranger), à disposition du candidat	5

	MANAGEMENT SECURITE/ENVIRONNEMENT/QUALITE: 35	
21	Etat certification Qualité du candidat (suivant activité: ISO 9001v2000 en précisant l'étendue de la certification ou ISO 14 000 pour sites de production, exploitation)	7
22	Certification Qualité des principaux fournisseurs	2
23	Prise en compte de la sécurité	8
24	Développement Durable: voir ci dessous	18
	<i>Etat certification Développement Durable du Candidat (iso 14001, EMAS, ou similaire basé sur un Système de Management Environnemental</i>	
	<i>Existence d'objectifs de progrès chiffrés en matière de Développement Durable, et d'une description des indicateurs et moyens de suivi mis en place (sous forme similaire à celle du tableau d'objectifs/résultats types joint ; décrire au moins 3 actions de développement durable internes (améliorations des fabrications propres, consommations, recyclages..) et 3 actions de développement durable en tant que prescripteur ou préconisateur (vis à vis des clients ou fournisseurs))</i>	
	<i>Existence d'un (ou engagement à) rapport d'audit annuel quantifié sur les progrès réalisés par rapport aux objectifs du candidat en matière de Développement Durable</i>	
	<i>Exemples d'actions réalisées dans les 5 dernières années en faveur du Développement Durable, avec mention du résultat (sous forme similaire à celle du tableau d'objectifs/résultats types joint)</i>	
	Poids total	100

I – ENGAGEMENT DE LA SOCIETE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Raison sociale :

Forme juridique :

Date de création :

(indiquer la date de création de la plus ancienne des entreprises « mères », en cas de création par fusion d'entreprises, ou en cas de changement de nom de l'entreprise)

Registre du commerce :

SIRET :

Code NAF :

Adresse :

Téléphone :

Télécopie :

E-mail :

Site Internet :

Spécialité pour laquelle le Label est demandé par le présent dossier :

Domaine d'intervention du candidat dans cette spécialité :

Groupe d'appartenance :

Filiales dans la spécialité :

Représentant légal de la société (et fonction) :

Correspondant pour le dossier de labellisation :

- **Nom :**
- **Téléphone :**

(A DATER ET SIGNER)



CHARTRE INTERPROFESSIONNELLE D'ENGAGEMENTS VERS L'EXCELLENCE

OBJET

Le label Aquaplus résulte d'une démarche de la filière du cycle de l'eau représentée par l'UIE.

Elle encourage ses entreprises membres à progresser en leur demandant de respecter des engagements collectifs et de se doter ou de développer des systèmes de management de la qualité, de la sécurité et de l'environnement.

Elle vise à intégrer le développement durable dans l'action du labellisé et à mettre en confiance le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et les utilisateurs de la filière.

ENGAGEMENTS DES ENTREPRISES **ENCADREES PAR LEUR SPECIALITE D'APPARTENANCE**

1 – Devoir d'intérêt général

Au-delà du strict respect de la législation et de la réglementation en vigueur, les professionnels de l'eau s'engagent à contribuer activement à la préservation, à l'amélioration de la qualité de l'eau et à la qualité des milieux grâce aux procédés, aux infrastructures et aux équipements qu'ils mettent en œuvre.

Ils doivent faire évoluer la qualité de leurs prestations en les inscrivant dans une démarche de développement durable et de gestion optimale de la ressource.

2 – Information des utilisateurs

Les professionnels de l'eau doivent fournir aux maîtres d'ouvrage les documents écrits sur les procédés, infrastructures et équipements. Ceux-ci permettent d'informer les utilisateurs sur leur fonctionnement, leur sécurité, le niveau de qualité, la réduction de façon continue des niveaux de pollutions visuelles, sonores, olfactives... sous réserve d'usage et d'entretien conformément aux préconisations du constructeur.

Ils devront donner les meilleurs rapports coûts/efficacité afin que les maîtres d'ouvrage puissent prendre les décisions de gestion adaptées au contexte des installations.

3 – Protection de l'environnement

Les professionnels de l'eau s'engagent à promouvoir les systèmes optimisant la consommation en eau ainsi que les autres impératifs environnementaux et notamment la maîtrise de la consommation énergétique, des émissions de bruits et d'odeurs, la maîtrise des risques industriels, l'intégration dans l'environnement (acceptabilité sociétale).

4 – Adhésion à la démarche de filière

Les professionnels de l'eau se reconnaissent comme membres d'une filière et s'engagent à prendre en compte la recherche de mise en commun des exigences par les autres acteurs de cette filière.

Les spécialités s'engagent entre elles à intégrer une reconnaissance mutuelle des unes par les autres, notamment par l'échange d'information sur les démarches qualité et sécurité pratiquées, au travers de l'UIE et du Label Aquaplus.

Les entreprises signataires s'engagent de même, à prendre en compte dans leurs choix les démarches de progrès des autres entreprises au sein de leur spécialité ou de spécialités adjacentes.

5 – Responsabilités professionnelles

Le professionnel de l'eau agit dans l'intérêt de ses clients. Il inscrit son action dans le respect des hommes et de l'environnement.

Il doit s'engager à affecter les compétences et les organisations requises pour l'exécution d'un contrat ; il doit engager de la même manière ses sous-traitants et ses fournisseurs.

Il doit conseiller, commercialiser et installer des systèmes dont les résultats ont été validés.



6 – Engagements vis-à-vis des salariés

Les professionnels de l'eau s'engagent en permanence à appliquer et faire respecter les règles d'hygiène et de sécurité.

Ils assurent une formation appropriée de leurs salariés aux procédures des systèmes qualité, environnement et sécurité.

ENGAGEMENTS SPECIFIQUES DES ENTREPRISES SIGNATAIRES

7 – Sécurité des biens et des personnes

Les entreprises signataires s'engagent à appliquer et faire respecter les règles d'hygiène et de sécurité. Elles doivent fournir les règles et les précautions à prendre en matière de sécurité des installations fournies.

Les entreprises signataires s'engagent à ne pas utiliser de produits mettant en danger la santé du public après l'intervention de l'entreprise, dans l'état des connaissances à la date de celle-ci et ceci pendant toute la durée d'utilisation de l'ouvrage et sous réserve d'un entretien adapté.

Les entreprises signataires ont obligation de fournir les documents permettant la déclaration et l'identification des installations auprès des pouvoirs publics et des collectivités locales et de promouvoir la transmission transparente de l'information.

8 – Maîtrise environnementale

Les installations proposées par les entreprises signataires doivent être exemplaires quant à la conception, mais également quant aux coûts d'exploitation et de maintenance.

Pour répondre à ce besoin nécessaire d'information, les éléments fournis devront permettre aux maîtres d'ouvrage de disposer de tous les éléments nécessaires à la bonne compréhension du projet.

En particulier devront apparaître des suggestions permettant d'améliorer la conception des installations vis-à-vis de l'Environnement pris au sens large du terme.

Les équipements se doivent de répondre de façon exhaustive aux critères de développement durable. Devront apparaître, au moins, la maîtrise énergétique, la gestion optimale des résidus avec la valorisation de ces derniers à chaque fois que cela se révélera techniquement possible.

Les entreprises s'engagent à fournir des comptes prévisionnels d'exploitation réalistes et détaillés basés sur le retour d'expérience. A la demande du donneur d'ordre, les entreprises s'engagent à fournir les éléments techniques permettant de définir les durées d'amortissement induites.

Les critères d'exploitation devront être présentés aux maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre afin qu'ils puissent les utiliser comme un élément de choix d'un projet dans une position hiérarchique et/ou une pondération significatives.

Les entreprises en charge de l'exploitation, de tout ou partie de la maintenance, quelle que soit la nature du contrat qui les lie aux donneurs d'ordre (collectivités, Etat, privé), se devront de répondre aux critères évoqués précédemment en matière d'énergie, de déchets et d'impacts divers sur l'environnement.

Notamment, elles devront œuvrer de façon permanente pour maintenir les installations opérationnelles.

9 – Obligations de transparence

La transparence de l'entreprise signataire doit porter aussi bien sur l'identité et les compétences des intervenants effectifs, sur l'étendue de leur mission, que sur les informations qu'elle transmet aux donneurs d'ordre, maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvre et à ses co-traitants, sous-traitants et fournisseurs.

10 – Garantie d'indépendance

Les entreprises signataires ont obligation de ne pas favoriser des situations dans lesquelles elles deviendraient « juge et partie ».

11 – Engagements financiers

Les entreprises signataires affirment que leurs propositions financières respectent les normes applicables et les règles de l'art.

Elles doivent pratiquer le plus juste prix en recherchant l'optimisation de leurs coûts, dans l'intérêt de tous les partenaires économiques.

Date et cachet

Nom du Chef d'entreprise ou de son représentant :

M.

Fonction :

Signature :



MODELE DE LETTRE DE PARRAINAGE

En-tête du Parrain
(Maître d'œuvre, Maître d'ouvrage,
Client important du Candidat)

A....., Le.....

Objet : Lettre de Parrainage

1^{er} paragraphe :

- *Identifiant le Parrain (nom, adresse)*
- *Définissant l'activité du Parrain*
- *Précisant le contrat, réalisé depuis moins de 3 ans, ayant permis au Parrain d'évaluer l'esprit et la qualité de réalisation de ses prestations par le Candidat.*

2eme paragraphe :

- *appréciations éventuelles du Parrain sur les principales qualités qu'il a relevées dans la réalisation des prestations du Candidat*

Compte tenu de la façon dont le contrat ci-dessus a été réalisé par (le Candidat), nous sommes heureux de confirmer que les prestations de (le Candidat) ont été effectuées dans l'esprit de la Charte Interprofessionnelle d'Engagement vers l'Excellence, et de parrainer (le Candidat) dans l'obtention du Label Aquaplus.

Date :

Signature :

Fonction :

Cachet du Parrain

ATTESTATION DU CANDIDAT
(Article 45 du nouveau Code des Marchés Publics)

Conformément à l'article 45 du nouveau code des marchés publics, le Candidat présente sur l'honneur l'attestation suivante :

Je soussigné (nom, prénom, qualité)

De l'entreprise (nom, adresse)

Atteste sur l'honneur que :

1. Ma société respecte l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés mentionnée à l'article L323/1 du Code du Travail, soit directement, soit par application de l'article L323.
2. Ma société satisfait à ses obligations fiscales et sociales.
3. Ma société n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir
4. Ni ma société, ni ses dirigeants actuels n'ont fait l'objet dans les 5 dernières années de condamnations inscrites au bulletin N°2 du casier judiciaire pour infraction aux articles L324/9, L324/10, L341/6, L125/1, et L125/3 du Code du Travail.

Date :

Signature :

Cachet de l'entreprise :

II – CREER LA CONFIANCE

EXPERIENCE PRATIQUE

1. Année de début des activités dans la spécialité pour laquelle le Label est demandé :

2. Références client:

Le Candidat fournira sa liste de références de réalisations de moins de 10 ans dans la spécialité pour laquelle le Label est demandé, en précisant au moins l'objet de la référence, le nom du client, la date de réalisation, la capacité/taille de chaque réalisation.

Par l'envoi de cette liste de références, le Candidat confirme son accord pour que le Comité d'Attribution du Label procède à toute enquête de satisfaction que ce Comité pourrait décider auprès des clients de son choix

Les références en provenance de sociétés liées financièrement au Candidat ne doivent pas être prises en compte pour l'établissement de la liste de références.

Joindre en annexe: liste de références

3. Attestations de clients :

3.1. Certificats :

(au moins 5 Certificats de Capacité ou Protocoles de Réception, délivrés par des clients du Candidat pour des travaux effectués dans les 5 dernières années, confirmant la nature des travaux effectués, leur montant, et la bonne fin de ces travaux. Les certificats fournis doivent être émis par des clients totalement indépendants du Candidat)

Organisme client	Références du certificat

Joindre en annexe: Les Certificats de Capacité

3.2. Enquête de satisfaction :

Une enquête de satisfaction est elle menée (périodiquement ou non) par le Candidat auprès de ses clients ?

oui (si oui, périodicité éventuelle et date de la dernière enquête) :

non (si non, le candidat s'engage-t-il à lancer une enquête annuelle dans les 2 ans de sa labellisation ?)

Joindre en annexe les résultats de l'enquête.

3.2 bis. Référencements clients (alternative possible à l'enquête de satisfaction si au moins 5 référencements clients) :

Le Candidat dispose-t-il de référencements auprès de certains de ses clients ? si oui, fournir une liste de ces référencements (nom du client, objet du référencement, période de validité, document justifiant du référencement)

4. Nombre d'employés

Nombre total d'employés travaillant dans la spécialité au 31 décembre de la dernière année connue :

dont

Nombre de CDI :

Nombre de CDD :

Nombre d'Intérimaires :

LISTE DE REFERENCES

ATTESTATIONS DE CLIENTS

SECURITE FINANCIERE

1. Portefeuille d'assurances :

(remplir les cases grisées)

RESPONSABILITE CIVILE	RC (exigée pour tous)	RC Professionnelle (plus)	RC Environnement (plus)
Existence (Oui/Non) :			
Risques couverts (Oui/Non)			
Corporels :			
Matériels :			
Immatériels consécutifs :			
Immatériels non consécutifs :			
Dommages aux existants :			
Erreur de conception :	-		
Pollution accidentelle et soudaine	-	-	
Pollution graduelle	-	-	
Maximum garanti (k€) (par sinistre ou autre ?)			
Montant franchise (k€) (par sinistre ou autre ?)			
AUTRES ASSURANCES	TRC (remplir pour activité de chantier)	Décennale (remplir pour activité bâtiment, génie civil ou fabricant EPERS)	Multirisques Dommages (remplir pour exploitation)
Existence (Oui/Non)			
Dommage aux existants couverts (Oui/Non)		-	-
Maintenance après réception couverte (Oui/Non)		-	-
Police cadre (Oui/Non)			
Ou Police par projet (Oui/Non)			
Maximum garanti (k€) (par sinistre ou autre ?)			
Montant franchise (k€) (par sinistre ou autre ?)			

Commentaires éventuels :

2. Capital Social de l'entité demandant le Label :

3. Résultat courant et chiffre d'affaires :

Indiquer le résultat courant avant impôts, le chiffre d'affaires global, ainsi que le chiffre d'affaires sur les 3 dernières années connues.

Années	Marge nette avant impôts	Chiffre d'affaires H.T. en euros total	Chiffre d'affaires H.T. en euros de la spécialité

Suivant liasse fiscale

4. Ratio niveau d'endettement sur fonds propres de la dernière année connue :

5. Ratio moyen sur 3 ans marge nette avant impôts sur chiffre d'affaires :

INSERTION DANS LE TISSU PROFESSIONNEL

1. L'entreprise candidate précisera son appartenance aux organisations professionnelles

a- Au syndicat de l'UIE correspondant à la spécialité pour laquelle le Label est demandé :

Syndicat	Date du certificat	N° d'adhérent	Classes ou Identifications

b- A d'autres syndicats UIE, FNTP, ou pertinents pour l'objet du label :

Syndicat	Date du certificat	N° d'adhérent	Classes ou Identifications

JOINDRE en annexe : photocopie des documents d'adhésion

c- A d'autres associations professionnelles des domaines de l'eau et de l'environnement :

Association	Date du certificat	N° d'adhérent	Commentaires éventuels

JOINDRE en annexe : photocopie des documents d'adhésion

2. Activités pratiquées dans le domaine (O/N/Commentaires éventuels) :

2.1 Pour les ingénieries, équipementiers – ensembliers :

Etudes de base :

Etudes de détail :

Fabrication :

Fournitures :

Montage :

Mise en route :

Formation du client :
Maintenance :
Exploitation :
Analyses :
Expertises :
Autres à préciser :

2.2 Pour les ingénieurs-conseil :

a) type d'intervention pratiquée dans le domaine :

Diagnostics/Schémas Directeurs
Etude de définition
Maîtrise d'œuvre
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
Expertise
Etude réglementaire
Etude économique
Conseil en Management Environnemental / Développement Durable

b) Spécialités dans le domaine :

Procédés
Hydraulique
Génie civil
Météorologie
Sécurité
Système d'information
Prélèvement – Analyse

c) Autres domaines d'intervention :

Milieu naturel
Eau potable
Déchets
Air
Urbanisme
Pollution des sols
Acoustique
Energie
Transport

2.3 Pour les autres types d'entreprises ou organisations :

Préciser les types de prestations ou fournitures proposées

3. Autres domaines d'intervention dans le cycle de l'eau (hors de la spécialité pour laquelle le label est demandé) :

PHOTOCOPIES DES
DOCUMENTS D'ADHESION
A DES SYNDICATS UIE, FNTF,
OU AUTRES SYNDICATS
PERTINENTS POUR L'OBJET DU LABEL

PHOTOCOPIES DES
DOCUMENTS D'ADHESION
A DES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES
DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT

III – LE PROGRES

TENUE A JOUR DU SAVOIR-FAIRE

1. Dépenses de Progrès, R&D :

Indiquer les dépenses de progrès, telles que R&D, sur les 3 dernières années connues.
Les dépenses de standardisation ou de mise au point de gammes de produits et équipements propres seront considérées comme dépenses de R&D.

2. Formation professionnelle :

Le Candidat précisera les dépenses qu'il a engagées au titre de la formation de ses salariés pendant chacune des 3 dernières années connues, en mentionnant les ratios dépenses de formation sur masse salariale correspondant à ces 3 années.

Le Candidat fournira son dernier rapport de formation annuel s'il existe.

Petites Entreprises (PME de moins de 50 salariés en CDI) :

Le Candidat pourra remplacer les informations précédentes sur la formation par l'indication du nombre de jours consacrés par an en moyenne par chaque employé à sa formation (interne, externe, participation à des conférences, visites d'expositions professionnelles..).

Le Candidat précisera éventuellement le nombre d'apprentis qu'il forme.

Année	Dépenses de R&D	Dépenses de formation	% formation/ masse salariale	<i>PME : j/an x homme</i>	<i>PME : Nbre apprentis</i>
200.					
200.					
200.					

3. Portefeuille de brevets, savoir faire, produits, équipements et services spécifiques :

- Le Candidat fournira une liste des procédés, éléments de savoir-faire, gammes de produits, d'équipements ou de services dont il dispose, non obligatoirement brevetés mais spécifiques de son entreprise et qu'il considère constituer un « plus » pour la communauté.
 - Procédés spécifiques
 - Eléments de savoir-faire spécifiques
 - Gammes de produits spécifiques
 - Gammes d'équipements spécifiques
 - Gammes de services spécifiques

- Le Candidat fournira une liste de ses éventuels accords de R&D avec des partenaires universitaires.
 -
 -

- Le Candidat précisera, pour le domaine de Labellisation demandé, le nombre de brevets valides dont il dispose en France ou à l'étranger (1 brevet = 1 invention et 1 pays de dépôt), soit directement possédés par lui ou son groupe, soit dont il dispose par licence.
 - Nombre de brevets possédés :
 - Nombre de brevets sous licences :

Petites Entreprises (PME de moins de 50 salariés en CDI) :

En complément ou remplacement des informations ci dessus, les Petites Entreprises pourront préciser les mesures d'organisation prises pour assurer le transfert et la pérennité du savoir-faire à l'intérieur de l'entreprise (existence de guides de savoir-faire interne, notes techniques, protocoles d'analyse tenus à jour, cours de formation interne, binômages experts-apprentis..).

Description des mesures d'organisation :

MANAGEMENT QUALITE, SECURITE, DEVELOPPEMENT DURABLE

1. Qualité :

L'état de certification qualité doit être présenté suivant le modèle ci-dessous à compléter intégralement et provenir d'organismes habilités.

Le Candidat précisera les éventuelles démarches de certification en cours.

Indiquer notamment l'état des certifications de l'entreprise et de ses 5 (3 pour les Petites Entreprises de moins de 50 salariés en CDI) principaux fournisseurs, concernant les gammes de normes ISO 9001 (v2000 ou précédente) en précisant l'étendue de la certification, ISO 14000 pour les entreprises de production/exploitation et rattachées.

Petites Entreprises (PME de moins de 50 salariés en CDI) :

Les petites entreprises préciseront les éventuelles certifications de qualité de service ou de produits dont elles disposent (type CSTBAT par exemple). Elles peuvent également fournir un engagement à lancer dans les 3 ans une procédure de certification qualité (globale pour l'entreprise, ou relative à certains de ses produits ou services spécifiques).

A – Certification qualité de l'entreprise candidate:

Certification	Organisme certificateur	Intitulé et périmètre d'application	Valable jusqu'au (ou : en cours de certification)
ISO 9001 v.2000			
Autre à préciser			

JOINDRE : certificats en cours de validité à la date de dépôt du dossier

B – Certification qualité de 5 des principaux fournisseurs et sous-traitants :

Entreprise	Spécialité	Certification	Organisme	Valable jusqu'au

JOINDRE: copie des 5 Certificats

CERTIFICATS QUALITE
DU CANDIDAT

(en cours de validité à la date de dépôt du dossier)

CERTIFICATS QUALITE DE CINQ
DES PRINCIPAUX FOURNISSEURS
DU CANDIDAT

(en cours de validité à la date de dépôt du dossier)

2. Sécurité :

2.1 Performances sécurité globales :

Le Candidat précisera, pour les 3 dernières années connues, les taux suivants relatifs à son entité :

Taux de Fréquence des accidents avec arrêts (TF)

(Nombre d'accidents avec arrêts par MILLION d'heures travaillées)

Taux de Gravité des incapacités temporaires (TG)

(Nombre de jours d'arrêts suite à accident par MILLIERS d'heures travaillées)

Année :	200_	200_	200_
TF			
TG			

2.2 : Certification éventuelle :

Le Candidat précisera les éventuelles certifications sécurité de son entreprise, type OHSAS 18000 ou équivalent, et fournira les certificats correspondants.

2.3 : Moyens sécurité

(Réponse non exigée des PME de moins de 50 salariés en CDI)

Le Candidat répondra aux questions suivantes :

question	réponse
Organisation de l'entreprise en matière de sécurité, moyens humains affectés	Réponse à annexer, en 1/2 page maximum
Niveau de rattachement hiérarchique du responsable sécurité de l'entreprise (DG, DRH, DT, Autre à préciser) ?	
Existe-t-il un DUP (Document Unique de Prévention) au sein de chaque entité géographique?	
Existe-t-il des coordinateurs sécurité dans chaque entité géographique?	
Existe-t-il un affichage des performances sécurité dans chaque entité géographique?	
Existe-t-il une base de données sécurité dans l'entreprise ? (réglementation ? suivi indicateurs ? audits et plans d'action ?)	
Quel est le budget sécurité de votre entreprise pour la dernière année connue ?	

2.4. Auto-Audit Sécurité :

Le Candidat remplira le tableau annexé.

Auto-Audit Sécurité

CARTE D'IDENTITE DE L'ENTITE AUDITEE

Entité :	
Site(s) de :	
Adresse :	
Responsable :	

Légende: O=réponse positive en totalité / N=réponse négative en tout ou partie / NSP=Ne Sais pas, pas de connaissance sur le thème / S/O= Sans Objet, ne s'applique pas

THEMES	QUESTIONS POSEES	Oui	Non	NSP	S/O	COMMENTAIRES
Objectifs	Existe t-il une politique sécurité écrite claire et affichée dans chaque entité issue de la direction générale de la branche ?					
	Des objectifs ont-ils été donnés et écrits clairement en matière de sécurité par la Direction Générale ?					
	Les objectifs sécurité sont-ils donnés et retranscrits par écrit pour chaque collaborateur ayant des missions d'encadrement ?					
	Des objectifs de sécurité sont-ils donnés et écrit pour le personnel opérationnel ?					
	Les CR de toutes les réunions font-ils explicitement et systématiquement mention d'un chapitre sécurité ?					
	Les résultats sécurité et les objectifs sécurité de l'entité sont-ils affichés ?					
	Un bilan écrit sur les résultats sécurité est-il régulièrement exigé par la direction générale ? (Fréquence de cette demande ?)					
Formation	Des lignes budgétaires sont-elles spécifiées pour les actions propres de sécurité (telles que : incendie, vérifications périodiques, EPI, vêtements de travail, signalisation, amélioration des matériels, mise en conformité, études de poste de travail...)? Le nouveau personnel embauché titulaire est-il systématiquement formé selon l'accueil sécurité avant le début de sa mission ? Idem pour les personnels mutés ou dont le poste ou l'équipement de travail a été modifié.					
	Tout embauché intérimaire est-il systématiquement formé selon l'accueil sécurité avant le début de sa mission ?					
	Un ré-accueil est-il systématiquement réalisé suite à AT, arrêt de travail (> 21 jours) ou très longue absence (> 40 J) ?					
	Chaque site dispose t-il de moyens suffisants pour assurer efficacement l'accueil sécurité (vidéos, consignes, livret, magnétoscope...)					
	Le personnel intervenant sur les équipements électriques possède t-il une formation adaptée et une habilitation signée correspondant aux travaux réalisés ?					
	Le personnel possède t-il des formations SST à jour ? Une liste avec dates de butées est-elle établie et affichée ?					
	Le personnel est-il formé au port des Equipements de Protection Individuels qui leur sont spécifiques (masques respiratoires, harnais, gilets de sauvetage...)					
	Le personnel intérimaire est-il formé (en interne ou en externe) selon des critères					

	identiques aux exigences de formations particulières des titulaires, avant d'effectuer le même type de missions ?					
Consignes	Des consignes précises de sécurité sont-elles disponibles pour chaque métier ?					
	Le personnel connaît-il les consignes de sécurité liées au métier exercé, par des moyens de transmission tels que : accueils sécurité, affichage de consignes, livrets, dessins, notes de service liées à la sécurité...?					
	Existe t-il des consignes de sécurité affichées avec l'ensemble des mentions obligatoires mises à jour (affichage obligatoire) ?					
	Existe t-il des consignes spécifiant l'obligation de signaler à son responsable et par écrit tout risque d'accident identifié ? Des moyens efficaces et systématiques sont-ils disponibles pour assurer cette transmission d'information (fiche contact, fiche de non-conformité, cahier de sécurité, feuilles de tournées...)					
Accident	Existe t-il une procédure en cas d'accident corporel d'une personne ? (Qui prévenir, déclaration de l'AT, triptyque, CR...)					
Vêt/EPI	La tenue de travail des opérateurs est-elle définie par métier ?					
	Les EPI (Equipements de protection Individuels) nécessaires au travail sont-ils définis (gants, masques, chaussures sécurité...)?					
	Tous les EPI définis sont-ils disponibles ?					
	Tous les EPI sont-ils conformes CE avec Certificat de conformité disponible ?					
	Les EPI devant faire l'objet d'une vérification périodique sont-ils vérifiés par un responsable identifié, avec enregistrement de cette vérification ? (Harnais / gilets de sauvetage / masques respiratoires complets...).					
	Le port de chaussures de sécurité ou bottes de sécurité (coque et intercalaire acier), est-il respecté en atelier et sur chantier?					
	Port de vêtements de travail avec classes de visibilité en fonction du métier, respecté ?					
	Port des gants de manutention, respecté ?					
	Utilisation de masques respiratoires adaptés (antipoussières, peinture, autonomes, à adduction d'air, filtrants...)?					
	Utilisation des lunettes de protection (mécanique, chimique) ou visières ?					
	Utilisation du casque de sécurité avec changement tous les 2 ans ?					
	Utilisation de harnais et lignes de vie aux normes ?					
Malveill.	Utilisation de protections auditives si le niveau de bruit est > 85 dB(A) ?					
	Existe-t-il des détecteurs d'intrusion bureaux ? Si oui, existe-t-il une procédure permettant l'intervention d'agents spécialisés ?					
CHSCT	Existe-t-il des représentants du CHSCT dans l'entité ?					
	Des rapports ou CR de CHSCT sont-ils transmis et communiqués sur l'entité ?					
Encourag.	Existe-t-il un concours sécurité ?					
	Existe-t-il un programme d'encouragement à la sécurité ? (primes, cadeaux, diplômes...)					
	Existe-t-il des moyens efficaces de suggestions et de remontées d'info sécurité (boîte à suggestion d'amélioration de la sécurité, cahier de sécurité, ...)					

3. Développement Durable :

Le Développement Durable a été défini comme une démarche globale, respectant les trois critères d'efficacité économique, d'équité sociale, et de prudence écologique, consistant à répondre aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Le Candidat précisera s'il dispose, ou est en cours de mise en place, d'un Système de Management Environnemental (SME), et, si oui, en fournira un descriptif sommaire.

Il précisera s'il a obtenu ou est en cours d'obtention d'une certification de gestion environnementale du type ISO 14 001, EMAS ou similaire, et fournira les certificats éventuellement reçus.

Le Candidat fournira avec le présent dossier une **liste des actions marquantes** qu'il a réalisées au cours des 5 dernières années en faveur du développement durable et s'efforcera de quantifier les résultats de chacune de ces actions quant à leurs aspects environnemental, social et/ou économique (voir exemples annexés)

Le Candidat précisera (à l'aide du tableau ci-après) les **objectifs de progrès** en matière de développement durable qu'il a fixés pour son entreprise, ainsi que les moyens organisationnels dont il s'est doté pour s'assurer de la prise en compte effective de ces objectifs par son entreprise et pour quantifier les progrès effectués.

Le Candidat s'engagera (voir engagement à dater et signer page suivante) à réaliser un **rapport d'audit annuel** sur les progrès réalisés par son entreprise en matière de développement durable par rapport aux objectifs fixés, et à fournir ce rapport sur demande au Comité d'Attribution du Label.

Petites Entreprises (PME de moins de 50 salariés en CDI) :

Les PE pourront, à la place des éléments ci-dessus, fournir un engagement écrit (voir modèle ci-après, à dater et signer) définissant, dans les 3 ans, des objectifs de développement durable adaptés à leur activité. Le suivi de ces engagements sera pris en compte lors de la décision de renouvellement du Label.

Engagement :

L'entreprise employant moins de 50 salariés en CDI s'engage à définir, dans les 3 ans suivant la date d'attribution du Label Aquaplast, des objectifs de développement durable adaptés à son activité, ainsi qu'une procédure de suivi de ses avancées dans la recherche de ces objectifs.

Date :

Pour l'entreprise candidate :

M.

(nom et fonction)

Actions réalisées dans les dernières années en faveur du Développement Durable :

Fournir un tableau des actions menées dans les 5 dernières années par le candidat, avec mention des résultats obtenus, sous une forme similaire à celle du tableau d'actions types annexé.

Objectifs de Développement Durable que se fixe l'entreprise :

Fournir un tableau des actions futures en faveur du développement durable prévues par le candidat, sous forme du tableau d'actions types annexé.

Le candidat s'efforcera de présenter au moins 3 actions en interne (au sein de l'entreprise même du candidat : amélioration de ses propres fabrications, consommations, recyclages..), ainsi que au moins 3 actions en tant que prescripteur ou préconisateur (vis à vis de ses clients, fournisseurs, au travers de ses recommandations, études, fournitures, services, cahiers des charges d'achat ou de sous-traitance..)

En apposant sa signature ci-après, le Candidat s'engage à réaliser un audit annuel d'avancement sur ses objectifs, avec fourniture d'un rapport d'audit au Comité d'Attribution du Label si celui-ci lui en fait la demande.

Date :

Pour l'entreprise candidate :

M.

(nom et fonction)

TABLEAU D'OBJECTIFS/RESULTATS TYPES EN FAVEUR DU DEVELOPPEMET DURABLE

PBI-03/04/2006

Modèle proposé pour décrire – en deux tableaux – les actions passées (remplacer colonne objectif par résultat) et les objectifs futurs du candidat (en distinguant les actions externes, type préconisations aux clients ou prescriptions aux fournisseurs et les actions internes à sa propre organisation)

N°	description de l'action faite ou envisagée	objectifs poursuivis en matière de développement durable	critère choisi pour évaluation de l'efficacité de l'action	objectif quantitatif	déroulement temporel	responsable de l'action et de l'objectif	moyen de suivi par DG	Budget Responsable de l'action
	<i>(hors exigences réglementaires devant de toutes façons être satisfaites) (hors détails confidentiels)</i>	<i>mettre en premier l'objectif principal</i>	<i>vérifiable et quantifiable</i>	<i>sur objectif principal en principe</i>	<i>objectif de date de mise en œuvre</i>	<i>en charge de la mise en œuvre</i>	<i>mode d'enregistrement</i>	<i>action à prévoir dans le budget</i>
1	recyclage des eaux épurées (pour un site de production)	Réduire la consommation d'eau Réduire les rejets liquides Diminuer les coûts opératoires	pourcentage d'eau économisée	gagner 50% sur la consommation	à partir de 2007, par rapport à situation 2006	directeur usine	audit environnemental annuel par directeur dév dur	Budget usine
2	recyclage des eaux (pour une ingénierie ou un ensemblier)	promouvoir la réduction de la consommation d'eau potable et du volume des eaux rejetées	pourcentage d'offres remises intégrant une variante recyclage (de contrats conclu avec recyclage)	20% d'offres	en 2007	directeur commercial	audit environnemental annuel par directeur dév dur	Budget ingénierie
3	Trouver des solvants Y (non toxiques) en remplacement du solvant X (modérément toxique à l'application) dans notre gamme de formulation de peintures pour béton	diminuer le contact du travailleur avec un produit nocif	pourcentage de formulations sans X	passer de 40% à 25% à 0%	en 2006 en 2008 en 2010	directeur R&D	liste des formulations proposées à la vente	budget R&D
4	obtenir la certification ISO 14001 sur site de R&D (ou de production)	se doter d'un système de management environnemental	obtention de la certification	du site de R&D	en 2008	directeur du site de R&D	certification	budget R&D
5	évaluation d'un procédé solaire pour telle étape de traitement (pour une entreprise générale)	Diminuer la consommation d'énergie non renouvelable Diminuer la production de CO2 a effet de serre	la comparaison des coûts d'investissements et coûts opératoires sur durée de vie de l'installation est faite	équilibre surcout investissement par moins de 5 ans exploitation	étude terminée fin 2006	directeur R&D	rapport de suivi programme R&D	budget R&D
6	développement commercial d'un procédé solaire pour telle étape de traitement	Diminuer la consommation d'énergie non renouvelable Diminuer la production de CO2 a effet de serre	nombre d'installations vendues	une trois	en 2007 en 2008	Directeur Commercial	audit environnemental annuel par directeur dév dur	budget commercial
7	Animation de séminaires de promotion du recyclage de l'eau	réduire la consommation d'eau Réduire les rejets liquides	nombre de séminaires annuels	2	par an	Directeur Communication	plan de communication	budget communication
8	prise en compte de l'expérience d'exploitation	améliorer la fiabilité des usines	pourcentage des usines de moins de 5 ans en exploitation ayant fait l'objet d'une réunion service exploitant-service ingénierie	10% 20%	en 2006 en 2007	Directeur Réalisations	rapport du Directeur de l'Ingénierie	budget Ingénierie
9	mise en place du tri des déchets de chantier	recyclage des inertes (bétons et armatures)	pourcent des chantiers démarrés avec procédure de tri décrite	50% 70%	en 2006 en 2007	direction des réalisations	audit environnemental annuel par directeur dév dur	budget réalisations
10	captage des poussières sur chantier confiné	diminuer exposition aux poussières	taux de poussière par méthode Afnor N°. <x mg/m3	100% des chantiers de tel type	en 2006	direction des travaux	mesure par société X; chiffres mentionnés dans audit environnemental	budget travaux
DOSSIER DE CANDIDATURE								
11	animations gratuites dans PVD d'experts en métrologie de la pollution de l'air	équité sociale avec PVD, baisse de la pollution environnementale et amélioration de la santé	nombre de séminaires annuels	2	en 2006	Directeur Commercial	rapport activité labo	service commercial 50%, Labo 50%
12	embauche préférentielle de CDI	limiter l'emploi précaire	augmentation du% de CDI	89% 91%	en 2006 en 2007	DRH	rapport social	Services employeurs
13	développement d'un mode d'analyse du	choix de la filière	cahier des charges du travail à	complètement	fin 2006	direction R&D	rapport R&D	R&D

JUSTIFICATION DES EVENTUELLES REPONSES « non applicable »

Lorsque le Candidat a répondu « non applicable » à certaines questions du dossier de candidature, il rappellera ces questions ci après, et justifiera en quelques lignes la non-applicabilité de ces questions à son organisation.

Dans la mesure du possible le candidat proposera un critère d'appréciation adapté à l'activité ou à la forme de son organisation et lui semblant le plus proche possible du besoin d'appréciation objet de la question « non applicable ». Il reformulera la question en conséquence et donnera la réponse de son organisation à cette nouvelle question.